



CAPD du 29 avril 2016

Déclaration liminaire du SE-Unsa 67

Madame l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les IEN,

La première phase du mouvement a commencé et avec elle les tâches de contrôle dévolues aux organisations syndicales.

Au SE-Unsa, nous nous sommes attelés à vérifier les documents fournis sur la base des fiches de suivi que les collègues nous ont envoyées. C'est un travail minutieux et nécessaire qui demande du temps et permet d'opérer ponctuellement à des modifications de barème. Nous remercions les services de la DSDEN de nous avoir fourni les documents suffisamment tôt.

Cependant, depuis la première extraction des projets d'affectation (avant même le groupe technique du 19 avril) nous recevons de nombreux appels. Des collègues nous demandent qui sera la personne arrivant dans telle ou telle école. Certains ont déjà connaissance d'un barème. D'autres demandent pourquoi nous ne communiquons pas les « résultats » puisque d'autres syndicats le font. D'autres collègues encore s'inquiètent de ces annonces de pseudo-résultats qui ne sont pas entérinés, a fortiori si les informations qu'ils ont reçues datent d'avant le groupe de travail du 19 avril.

Au SE-Unsa, nous soutenons la nature confidentielle des documents car leur contenu peut entraîner des tensions dans certaines équipes. Ainsi, des collègues affectés avec priorité médicale ou sociale sont stigmatisés avant même d'avoir mis les pieds dans leur nouvelle école. D'autres collègues s'insurgent car leur projet d'affectation est modifié en cours de route. Ces pratiques ne peuvent qu'ajouter de la frustration et de l'aigreur là où il y a parfois déjà de l'épuisement et chaque année, des écoles voient ainsi naître des tensions qui n'existaient pas auparavant.

Pour le SE-Unsa, il est impératif qu'en tant que commissaires paritaires, membres de l'administration et des corps d'inspection, **nous nous astreignons tous à une éthique absolue dans nos pratiques pré-CAPD.**

Aussi nous nous interrogeons sur les mesures que pourraient prendre l'administration pour éviter que cesse cette habitude particulièrement préjudiciables aux collègues.